

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 2008

Québec, le 9 juillet 2008

Madame Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska
235, rue Saint-Jacques, C.P. 7000
Granby (Québec) J2G 3N1

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 19 juin 2008, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Cégep de Granby Haute-Yamaska pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège d'appliquer sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants qui établit que « les dernières épreuves mesurent plus globalement l'atteinte des objectifs visés par le cours et leur degré d'intégration », et cela, en s'assurant que les évaluations finales de cours permettent effectivement d'attester la maîtrise par l'étudiant de l'ensemble des compétences visées dans les cours de son programme. La Commission observe que le Collège a pris des mesures pour amener les enseignants du programme *Sciences de la nature* à évaluer selon une approche par compétences. Cependant, elle constate, à partir de l'analyse d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours, que les évaluations réalisées dans ce programme ne permettent pas encore d'attester la maîtrise des compétences.

La Commission note les actions entreprises par le Collège pour donner suite aux suggestions et à l'invitation qu'elle a formulées dans son rapport. Celles-ci devraient contribuer à améliorer la pertinence et la cohérence du programme *Sciences de la nature*.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Collège pour donner suite à la recommandation qu'elle lui a adressée, la Commission ne peut que maintenir sa

recommandation de veiller à ce que les modes et les instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés par les cours du programme. Elle compte recevoir de sa part les suites appropriées qu'il y aura apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente

Nicole Lafleur

c. c. M. Sylvain Lambert, directeur des études